

Province de
LIEGE

Arrondissement
de HUY

COMMUNE
de

BURDINNE
4210

Extrait du Procès-verbal du Conseil communal

Séance du 25 mai 2021

Présents

Madame Christine BOUCHE, Présidente

Monsieur Frédéric BERTRAND, Bourgmestre

Messieurs Dominique BOVENISTY, Christian ELIAS et Madame Evelyne LAMBIE,
Echevins

~~Madame Laurence FRANQUIN~~, Monsieur Alexandre GIROULLE, Madame Laurence
DELIER, Monsieur Hugues JOASSIN, Madame Sabine GILLMANN, Monsieur Ghislain
CHARLIER, Monsieur Romain VERLAINE, Madame Marie CHIARELLI, Conseillers

Madame Brigitte BOLLY, Directrice générale

- Rémunération du personnel d'encadrement des plaines de vacances communales -
Modifications - Décision :

Le CONSEIL COMMUNAL, en séance publique ;

Revu notre délibération du 18 juin 2009 fixant la rémunération du personnel
d'encadrement des plaines de vacances communales ;

Considérant que les montants n'ont pas été revus depuis ;

Qu'ils ne sont pas indexés ;

Qu'il paraît judicieux de les revoir ;

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et notamment l'article
L1122-30 stipulant que le Conseil communal règle tout ce qui est d'intérêt communal ;

Après discussions ;

Sur proposition du Collège communal ;

DECIDE à l'unanimité des membres présents ;

-Article 1^{er} : De fixer la rémunération du personnel d'encadrement des plaines de vacances
communales comme suit :

-moniteur coordinateur	13€/heure
-moniteur breveté	11€/heure
-moniteur non breveté ou stagiaire	9€/heure

-Article 2 : La présente délibération sera notifiée à la directrice financière pour disposition.

Par le Conseil,
La Directrice générale
Brigitte BOLLY

La Présidente,
Christine BOUCHE

Pour extrait conforme,

La Directrice générale
Brigitte BOLLY

Le Bourgmestre,
Frédéric BERTRAND

